

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 820

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:

Au dernier alinéa de l'article L. 162-32-3 du code de la sécurité sociale, le mot : « trois » est remplacé par le mot : « quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.